

Certificat de bonnes mœurs

Actualités

Ce document est délivré uniquement aux personnes ayant habité la Commune de Saint-Martin.

Si vous avez besoin d'un acte de bonnes mœurs pour une recherche d'emploi, une demande de naturalisation, un permis de port d'armes, une location d'appartement, une adoption, l'administration communale contrôlera les informations vous concernant et vous délivrera l'acte suivant le motif de votre demande.

Ce certificat de bonnes mœurs peut être obtenu en remplissant le [formulaire ci-joint](#).

Il faudra compter quelques jours pour l'établissement de ce certificat et vous sera envoyé par courrier.

Procédure

Téléchargez, imprimez et complétez le formulaire "[Demande d'acte de bonnes mœurs](#)" et retournez-le :

- par courrier postal – Commune de St-Martin, Rue de l'Eglise 5, 1969 St-Martin
- par [e-mail](#)

Coût : CHF 10.00

